

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 05 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 05 mai à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Montmorin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente, sous la présidence de M. Gérard GUILLAUME, Maire.

Date de convocation: 28/04/2021

Présents: MM. GUILLAUME, PIREYRE, COURTEUGE, NAPOLY, PELLETIER, et Mmes CLOUVEL, DAILLOUX, DEBOAISNE, PAYSAC, PEYRON, REDERSDORFF.

Excusés: Mme PLOS Josiane a donné pouvoir à Éric PIREYRE, M. PODEVIN Marc a donné pouvoir à Agathe PAYSAC, M. MASSON Lucien a donné pouvoir à Gérard GUILLAUME.

Mme BARRAUD Carine.

Secrétaire de séance: Céline CLOUVEL

Approbation de la séance du 07 avril 2021

Le compte-rendu de la séance du 07 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

1-PLUi de Billom communauté- modification n°1

Le PLU-H de Billom Communauté a été approuvé le 21/10/2019 suite à une démarche engagée en avril 2016. Un règlement a été établi pour chacun des trois secteurs : Val d'Allier-Vallée du Jauron, Billom, Contreforts du Livradois.

Après plus d'un an d'application, il nécessite des adaptations ponctuelles ne remettant en cause ni son Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), ni son Programme d'Orientations et d'Actions d'habitat (POA), ni son économie générale.

Par arrêté du 14 janvier 2021, le Président de Billom Communauté a engagé la présente modification.

Les modifications apportées au PLUi

-Mise à jour des bâtiments pouvant changer de destination en zones A et N

-Ajustement zonage A, AS, AS*

-Ajustement des STECAL en lien avec la politique locale de l'Habitat

-Création, suppression d'emplacements réservés

-Ajustement de 2 OAP à BILLOM et PERIGNAT-ES-ALLIER

-Nouvelle carte des aléas et iso cotes (projet de PPRI de l'Angaud)

-Réparation d'une erreur matérielle

-Ajustement des linéaires commerciaux à Billom (cartes thématiques)

-Autres adaptations réglementaires écrites ou graphiques (de portée générale ou sectorielle)

-Liste et représentation cartographique des sup par secteur et par commune

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ces modifications. La proposition est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2-Le Grand Clermont- service ADS

Monsieur le Maire fait le point sur la dématérialisation des actes d'urbanisme qui sera applicable au 01/01/2022 et la nécessité pour le service ADS d'acquérir un nouveau logiciel adapté dont le coût sera répercuté sur l'ensemble des collectivités bénéficiant du service.

3-SIAREC- intégration de la commune d'Isserteaux

La Commune d'Isserteaux (par délibération du 15 décembre 2020), a demandé son adhésion au SIAREC à compter du 1er janvier 2022. Le SIAREC par délibération du 14 avril 2021 a accepté cette adhésion.

Il appartient aux communes membres du syndicat d'entériner également cette décision. La proposition est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4-Convention de financement de la réfection du pont de Rif Bonnet avec St Julien de Coppel

La Commune de Montmorin a procédé à la réfection du Pont sur le ruisseau de l'Angaud ; elle en a assuré la maîtrise d'ouvrage et a sollicité les différentes subventions. Cet ouvrage est situé en mitoyenneté avec la Commune de Saint Julien-de-Coppel.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de remboursement des frais engagés par La Commune de Montmorin.

Le total des frais engagés par La Commune de Montmorin s'élève à 56.960,27 € H.T.

Le certificat d'achèvement de travaux définit les dépenses supportées par La Commune de Montmorin, ainsi que les différentes subventions obtenues.

Le reste à charge aux deux communes est de 16.274,27 €, qu'il convient de diviser par 2, soit arrondi à la somme de 8.137,00 € pour la Commune de Saint Julien-de-Coppel.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés autorise Monsieur le Maire à signer la convention, sachant que le projet aura obtenu un financement total (subventions et participation de St Julien de Coppel) de 86%.

5-Élection départementales et régionales de juin 2021

Monsieur le Maire fait un point sur l'organisation du bureau de vote et la distribution par l'État d'équipements de protection.

Par respect des mesures sanitaires les élections se dérouleront dans la salle polyvalente. Les assesseurs effectueront des créneaux de 2h30 (4 tours) et le bureau sera tenu par 4 personnes minimum.

Sauf contre-indication préfectorale les horaires de vote sont fixés de 8h à 18h.

6-Pose d'un abris-bus à la Martre

La Région dispose d'un abris-bus supplémentaire pour la commune. Monsieur le maire propose d'en installer un au village de la Martre. La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés. Seul le coût de la dalle sera à charge de la commune.

7-Questions diverses

-Adressage : les élus ont tenu une permanence en mairie les 24 et 25 avril derniers afin de distribuer les numéros de rues. Plus de la moitié des riverains est venue chercher son numéro.

-La cérémonie du 8 mai se déroulera en huis clos avec quelques élus pour le dépôt de la gerbe.

-Des cas avérés de Covid ont été enregistrés à l'école d'Isserteaux qui est fermée par arrêté préfectoral. Bien que l'école de Montmorin ne comptabilise pas dans l'immédiat de cas avérés, il y a plusieurs cas contact (parents, fratries) et par mesure de sécurité, après échanges avec l'éducation nationale, il a été décidé de fermer également l'école de Montmorin.

-Durant les travaux du village du Fournet, le bus du collège ramassera les enfants de Gardy à Masson, selon le circuit notifié par la Région. Les parents ont également le choix d'emmener leur enfants directement à Billom où d'emprunter le car scolaire de St Julien de Coppel qui passe à 7h20 et peut déposer les collégiens de Montmorin à Billom.

-David Courteuge rappelle les contraintes de temps liées à la parution du bulletin municipal et demande à ce que tous les articles soient rendus pour la mi-mai.

-Suite à une interrogation soulevée lors du dernier conseil, Monsieur le Maire rappelle qu'en matière de fiscalité la suppression de la taxe d'habitation n'entraîne pas d'augmentation par un autre biais pour le contribuable.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 21 heures 00

Prochain conseil le 02 juin 2021